

# REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA SPORTING REGULATIONS OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Trophée Lurani des Voitures de Formule Junior de la FIA («le Trophée») est réservé aux Pilotes. Les Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats de la FIA doivent être respectées sauf indication contraire ci-dessous, ainsi que les prescriptions de l'Annexe K du Code Sportif International («le Code»). Le Règlement Particulier de chaque Compétition suivra le modèle standard établi par la FIA. Lors des vérifications techniques de chaque Compétition, un Passeport Technique Historique de la FIA («PTH») en cours de validité doit être fourni par le Concurrent pour chaque voiture engagée ; chaque formulaire d'engagement pour une Compétition sera obligatoirement accompagné d'une photocopie de la première page du PTH.

## 2. VOITURES ADMISSIBLES

Le Trophée Lurani s'adresse à des voitures de course de Formule Junior de Période E (FJ/1) construites en 1958-60, et de Période F (FJ/2) construites en 1961-63, correspondant au règlement d'origine de la Formule Junior et conformes à l'Article 3 et à l'Article 6.19 de l'Annexe K : toutes les voitures devront avoir un PTH en cours de validité indiquant à la fois la date de fabrication d'origine revendiquée avant 1966 et l'année revendiquée entre 1958 et 1964.

Pour être admise à courir, une voiture doit avoir un historique ininterrompu prouvé depuis la période et soit :

- correspondre à une spécification représentant la spécification standard pour ce modèle ; soit
- correspondre à une autre spécification dont il peut être prouvé à l'aide de preuves d'époque [documents et/ou photographies] qu'il s'agissait de la spécification de période pour le châssis en question.

L'«Historique ininterrompu depuis la période» peut être établi si la voiture en question détenait anciennement une FIVH de la FIA ou un passeport national délivré avant le 1/1/2000.

Pour pouvoir participer au Trophée Lurani en tant que voiture de Formule Junior, la voiture doit **soit** avoir été construite en période selon la spécification de la Formule Junior de la FIA, **soit avoir été construite dans la période allant de 1958 à 1964 (et à 1965 pour la Lotus 22 uniquement) sur un châssis fabriqué selon la même spécification qu'une voiture de Formule Junior et être équipée d'un moteur de la marque d'origine, c'est-à-dire de spécification Formule Junior.** Les «*Continuation cars*» ou les répliques modernes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas nécessaire pour une voiture de Formule Junior de prouver son historique de compétition internationale en période.

La spécification du moteur ne sera pas limitée à la période des deux catégories individuelles (par exemple, les blocs moteur Ford 109E et 105E sont tous deux permis pour la Catégorie FJ/1), mais s'appliquera à l'ensemble de la période de Formule Junior.

Par «voiture», on entend la combinaison de chacun des six composants principaux :

- a. Châssis.
- b. Moteur – marque et modèle [selon Article 6.19.5 de l'Annexe K].
- c. Boîte de vitesses [selon Article 6.19.11 de l'Annexe K].
- d. Freins.
- e. Essieu arrière.
- f. Roue [diamètre, selon Article 6.19.14 de l'Annexe K].

## 1. GENERAL PROVISIONS

The FIA Lurani Trophy for Formula Junior Cars («the Trophy») is reserved for Drivers. The General Prescriptions applicable to all FIA Championships must be observed unless otherwise stated hereafter, as must the prescriptions of Appendix K to the International Sporting Code («the Code»).

The Supplementary Regulations of each Competition will follow the standard model established by the FIA.

A valid FIA Historic Technical Passport («HTP») must be provided by the Competitor for each car entered, at scrutineering for each Competition; each entry form for a Competition must obligatorily be accompanied by a photocopy of the first page of the HTP.

## 2. ELIGIBLE CARS

Lurani Trophy is for original Formula Junior cars of Period E (FJ/1) built in 1958-60, and of Period F (FJ/2) built in 1961-63, corresponding to the original Formula Junior regulations as well as conforming to Article 3 and Article 6.19 of Appendix K: all cars shall have a valid HTP showing both the date of original manufacture asserted prior to 1966 and year asserted between 1958 and 1964.

To be eligible to race that car must have a proven continuous history since period and either:

- is in a specification that represents the standard specification for that model or:
- is in an alternative specification which can be proved by contemporary evidence [documents and/or photographs] as being the period specification for that particular chassis.

“Continuous history since period” may be satisfied if that car formerly held an FIA HVIF; or a national passport issued prior to 1/1/2000.

To be eligible to participate in the Lurani Trophy as a Formula Junior car, the car must **either** have been constructed in period to the specification of FIA Formula Junior, **or have been constructed in the period 1958 to 1964 (and to 1965 for the Lotus 22 only) on a chassis built to the same specification as a Formula Junior car and be fitted with the original make of engine, i.e. to Formula Junior specification.** Continuation cars or modern replicas are not permitted.

It is not necessary for a Formula Junior car to prove international competition history in period.

The engine specification shall be for the whole period of Formula Junior and shall not be restricted to the period of the two individual categories (for example, the Ford 109E and 105E engine blocks are both permitted for the FJ/1 Category).

“Car” means each and every one of the six principal components.

- a. Chassis.
- b. Engine - make and model [subject to Article 6.19.5 of Appendix K].
- c. Gearbox [subject to Article 6.19.11 of Appendix K].
- d. Brakes.
- e. Rear axle.
- f. Wheel [diameter, subject to Article 6.19.14 of Appendix K].

**REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA**  
**SPORTING REGULATION OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS**

Des composants de remplacement ne répondant pas à la spécification d'origine des fabricants peuvent être utilisés uniquement s'il est prouvé que ces composants étaient utilisés dans la voiture en question lors d'une Compétition internationale de la FIA dans la période de Formule Junior.

Ci-après des exemples concrets (non exhaustifs) de changements qui ne sont pas autorisés.

- Gemini MkII, moteur BMC remplacé par un moteur Ford.
- Elva 100, moteur DKW remplacé par un moteur BMC (sauf si ce changement a été effectué avec preuves à l'appui avant 1995).
- Cooper T59, moteur BMC remplacé par un moteur Ford.
- Lotus 18, Renault Dauphine, boîte de vitesses à 4 vitesses (Type 318) remplacée par tout autre type ou marque.
- Un moteur Ford ne pourra pas être monté sur une Elva 100, excepté sur le châssis qui était monté en période.
- Une boîte de vitesses à 5 rapports avant ne pourra être utilisée sur une Stanguellini que s'il est prouvé que le châssis d'époque était équipé de cette boîte de vitesses avant la fin de la Période E.

**Classe B. Catégorie FIA Période E (FJ1)**

Toutes les voitures avec moteurs à l'avant appartiennent à la Période E (FJ1), excepté les Mallock U2 Mk 2B et Mk3 qui appartiennent à la Période F (FJ2).

La liste ci-après des classifications des voitures à moteur arrière avec freins à tambour a été dressée. Celle-ci n'est pas exhaustive : pour toute voiture non listée, la date de la première apparition en course constituera le facteur déterminant.

**Classe C. Catégorie FIA Période E (FJ/1-R)**

- Carter humide - Freins à tambour uniquement.

Britannia	Dolphin Mk 1	MBM
Caravelle I	Elva 200	Moretti
Cooper T52 (Mk 1)	Emeryson	Lotus 18
Cooper T56 (Mk 2)	Envoy Mk 1	North Star
Crossle Mk4	Fafnir	Sauter DKW
Deep Sanderson	Focus (Mk 1, 2 and 3)	Saxon
De Sanctis (moteur Fiat)	Joker	Wainer (moteur Fiat)
De Tomaso / ISIS (moteur Fiat)	Kieft	

**Classe D. Catégorie FIA Période F (FJ2)**

- Carter sec - Freins à tambour uniquement.

Alexis Mk 3	Condor SIII	Gemini Mk3/3A
Ausper T3	Dolphin International (Mk2/2A)	Lola Mk3
BMC Mk 2, Mk3, Mk4 et Mk6	Elva 300	Lotus 20
Caravelle II et III	Envoy Mk 2	Nota #38

**Classes**

- A** Catégorie FJ/1A, voitures de Formule Junior avec moteur à l'avant équipées de moteurs Fiat ou Lancia et construites pour courir avant le 31/12/1960.

Alternative components other than to the manufacturers original specification can only be used if it is proved that these components were used in that particular car in an FIA international Competition in the Formula Junior period.

The following are specific examples (which are not exhaustive) of changes that are not permitted.

- Gemini MkII, BMC engine changed to Ford engine.
- Elva 100, DKW to BMC engine, (except if such change was effected on proven evidence prior to 1995).
- Cooper T59, BMC engine to Ford engine.
- Lotus 18, Renault Dauphine 4 speed gearbox (Type 318) to any other make or type.
- A Ford engine will not be allowed to be fitted to an Elva 100, except to the one chassis that was so fitted in period.
- A Stanguellini will only be permitted to use a gearbox with 5 forward ratio's if it can be proven that the actual chassis was fitted with such a gearbox before the end of Period E.

**Class B. FIA Category Period E (FJ1)**

All front engined cars are Period E (FJ1) except the Mallock U2 Mk 2B and Mk3 which are Period F (FJ2).

The following list of classifications for rear-engined drum-braked cars has been prepared. This list is not exhaustive: in respect of any car not listed, the date of the first race appearance shall be the determining factor.

**Class C. FIA Category Period E (FJ/1-R)**

- Wet sump - Drum Brakes only.

Britannia	Dolphin Mk 1	MBM
Caravelle I	Elva 200	Moretti
Cooper T52 (Mk 1)	Emeryson	Lotus 18
Cooper T56 (Mk 2)	Envoy Mk 1	North Star
Crossle Mk4	Fafnir	Sauter DKW
Deep Sanderson	Focus (Mk 1, 2 and 3)	Saxon
De Sanctis (Fiat engine)	Joker	Wainer (Fiat engine)
De Tomaso / ISIS (Fiat engine)	Kieft	

**Class D. FIA Category Period F (FJ2)**

- Dry sump - Drum Brakes only.

Alexis Mk 3	Condor SIII	Gemini Mk3/3A
Ausper T3	Dolphin International (Mk2/2A)	Lola Mk3
BMC Mk 2, Mk3, Mk4 and Mk6	Elva 300	Lotus 20
Caravelle II and III	Envoy Mk 2	Nota #38

**Classes**

- A** Category FJ/1A, front-engined Formula Junior cars fitted with Fiat or Lancia engines and built and raced before 31/12/1960.

REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA  
SPORTING REGULATIONS OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>B1</b> Catégorie FJ/1B, voitures de Formule Junior avec moteur à l'avant construites pour courir avant le 31/12/1960 (excepté les voitures relevant de la Classe A) et équipées de moteurs d'une cylindrée de 1000 cm<sup>3</sup> ou moins.</p> <p><b>B2</b> Catégorie FJ/1B, voitures de Formule Junior avec moteur à l'avant construites pour courir avant le 31/12/1960 (excepté les voitures relevant de la Classe A) et équipées de moteurs d'une cylindrée comprise entre 1000 et 1100 cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>C1</b> Catégorie FJ/1C, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière construites pour courir (ou officiellement engagées pour courir) avant le 31/12/1960 et équipées de moteurs d'une cylindrée de 1000 cm<sup>3</sup> ou moins.</p> <p><b>C2</b> Catégorie FJ/1C, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière construites pour courir (ou officiellement engagées pour courir) avant le 31/12/1960 et équipées de moteurs d'une cylindrée comprise entre 1000 et 1100 cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>D1</b> Catégorie FJ/2D, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière et à l'avant construites pour courir entre le 1/1/1961 et le 31/12/1963, équipées de freins à tambour sur les quatre roues, selon la spécification d'origine, et équipées de moteurs d'une cylindrée de 1000 cm<sup>3</sup> ou moins.</p> <p><b>D2</b> Catégorie FJ/2D, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière et à l'avant construites pour courir entre le 1/1/1961 et le 31/12/1963, équipées de freins à tambour sur les quatre roues, selon la spécification d'origine, et équipées de moteurs d'une cylindrée comprise entre 1000 et 1100 cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>E1</b> Catégorie FJ/2E, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière et à l'avant construites pour courir entre le 1/1/1961 et le 31/12/1963 et équipées de frein(s) à disque.</p> <p><b>E2</b> Catégorie FJ/2E, voitures de Formule Junior avec moteur à l'arrière et à l'avant équipées de moteurs autres que des moteurs Ford, ou équipées de moteurs Ford et d'une boîte de vitesses à 4 rapports de la marque et du type d'origine comme en période, construites pour courir entre le 1/1/1961 et le 31/12/1963 et équipées de frein(s) à disque.</p> | <p><b>B1</b> Category FJ/1B, front-engined Formula Junior cars built to race before 31/12/1960 (except cars falling within Class A) fitted with engines of 1000cm<sup>3</sup> or less.</p> <p><b>B2</b> Category FJ/1B, front-engined Formula Junior cars built to race before 31/12/1960 (except cars falling within Class A) fitted with engines of 1100cm<sup>3</sup> or less but in excess of 1000cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>C1</b> Category FJ/1C, rear-engined Formula Junior cars built and raced (or officially entered to race) before 31/12/1960 fitted with engines of 1000cm<sup>3</sup> or less.</p> <p><b>C2</b> Category FJ/1C, rear-engined Formula Junior cars built and raced (or officially entered to race) before 31/12/1960 fitted with engines of 1,100cm<sup>3</sup> or less but in excess of 1000cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>D1</b> Category FJ/2D, rear-engined and front-engined Formula Junior cars built and raced between 1/1/1961 and 31/12/1963 and fitted with drum brakes on all four wheels, as original specification and fitted with engines of 1000cm<sup>3</sup> or less.</p> <p><b>D2</b> Category FJ/2D, rear-engined and front-engined Formula Junior cars built and raced between 1/1/1961 and 31/12/1963 and fitted with drum brakes on all four wheels, as original specification and fitted with engines of 1100cm<sup>3</sup> or less but in excess of 1000cm<sup>3</sup>.</p> <p><b>E1</b> Category FJ/2E, rear-engined and front-engined Formula Junior cars fitted with Ford engines built and raced between 1/1/1961 and 31/12/1963 and fitted with a disc brake or brakes.</p> <p><b>E2</b> Category FJ/2E, rear-engined and front-engined Formula Junior cars fitted with engines other than Ford or fitted with Ford engines and a 4-speed gearbox of the original make and type as in period, built and raced between 1/1/1961 and 31/12/1963 and fitted with a disc brake or brakes.</p> |
|---|---|

Les voitures répondant aux exigences des catégories Formule 3/1 (Classe F) et Formule 3/2 (Classe H) équipées uniquement de pneus Dunlop pourront être admises à l'appréciation du Formula Junior Historic Racing Europe (FJHRE) après consultation avec les organisateurs des Compétitions, mais ces voitures ne pourront pas prétendre à des points de championnat.

Cars complying with Categories Formula 3/1 (Class F) and Formula 3/2 (Class H) fitted only with Dunlop tyres may be admitted at the discretion of Formula Junior Historic Racing Europe (FJHRE) after consultation with the Competition organisers, but such cars shall not be eligible for championship points.

**3. CALENDRIER DES COMPETITIONS**

Il y aura un maximum de 10 Compétitions, dont, si 8 ou moins de Compétitions ont été courues, les 6 meilleurs résultats compteront pour le Trophée. Si 9 Compétitions ont été courues, les 7 meilleurs résultats compteront pour le Trophée, et si 10 Compétitions ont été courues, les 8 meilleurs résultats compteront pour le Trophée. Il n'y aura pas plus de 2 Compétitions par pays. Si, à l'issue de ce Trophée, 60 % des Compétitions qualificatives n'ont pas été courues, la FIA pourra refuser de décerner le titre.

**3. CALENDAR OF COMPETITIONS**

There will be a maximum of 10 Competitions, of which, if 8 or fewer Competitions are run, the 6 best results will count towards the Trophy; if 9 Competitions are run, the 7 best results will count towards the Trophy and, if 10 Competitions are run, the best 8 results will count towards the Trophy. There will be no more than two Competitions in any one country. If, at the outcome of this Trophy, 60% of the qualifying Competitions have not been run, the FIA may refuse to award the title.

**4. CARACTÉRISTIQUES DES COMPETITIONS**

Chaque Compétition pourra être courue en une course ou en deux. Si une seule course est courue, alors la distance de chaque course sera comprise entre 50 et 75 km. Si deux courses sont courues, chaque course se fera sur une distance comprise entre 30 et 60 km, et les points pour le Championnat seront attribués selon les temps additionnés des deux courses. Les Licences de parcours devront être au moins du Degré 4 de la FIA (niveau Championnat de Formule 3). Le départ de la course, s'il n'y a qu'une course, ou de la seconde course s'il y a deux

**4. CHARACTERISTICS OF THE COMPETITIONS**

Each Competition may be run as one race or the aggregate of two races. If the Competition is run as one race, then this race will be of no less than 50km and no more than 75km distance. If the Competition is run as two races, each race will be of no less than 30km and no more than 60km distance and the Championship points shall be awarded on the aggregate time of the two races. Course Licences must be at least FIA Grade 4 (Formula 3 Championship level). The race, if there is only one race, or the second race if there are two races, will be scheduled to start

**REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA  
SPORTING REGULATION OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS**

courses, sera programmé entre 10h00 et 16h00, le jour principal de la Compétition.

Toutes les Compétitions seront avec départ arrêté. Pendant la Compétition, il est permis de faire démarrer les voitures en les poussant, en tout point du circuit, mais uniquement sous le contrôle des officiels de la Compétition.

Si le nombre d'engagements reçu dépasse le nombre des voitures autorisées à courir sur la piste, les organisateurs pourront décider de diviser la Compétition en deux manches, mais une même classe ne doit jamais être divisée en plus d'une course.

Si le nombre d'engagements dans une course dépasse le nombre des voitures autorisées à courir sur la piste de plus de 20 %, et s'il n'est pas possible d'organiser une seconde course, les organisateurs doivent contacter le FJHRE pour s'assurer que priorité est donnée aux Pilotes, conformément à la procédure de sélection des voitures ci-après exposée, sauf en cas d'égalité de points ou de Pilotes n'ayant pas marqué de points, la priorité sera déterminée en fonction de la date d'engagement.

Si le nombre de voitures ayant réalisé un temps au tour durant les essais excède le nombre maximum de voitures autorisées au départ, les partants seront sélectionnés en nombres égaux dans chacune des onze classes (mais avec un nombre maximum de 3 voitures de Catégorie F3/1 et aucune voiture de F3/2 si un nombre supérieur exclut une Formule Junior). S'il n'est pas possible de sélectionner ainsi un nombre identique de partants dans toutes les classes, et sauf si cela est dû à un nombre d'entrées insuffisant dans une de ces classes, priorité sera d'abord donnée aux Classes E, puis aux Classes D, C, B et enfin A. Si, après qualification, une voiture est retirée, elle sera remplacée par la première voiture de réserve de sa classe en priorité par rapport à toute autre classe.

La sélection des voitures dans chaque classe sera effectuée d'abord parmi les voitures dont les Pilotes ont marqué des points dans le Trophée Lurani en cours, et ensuite parmi les voitures dont les Pilotes ont marqué des points dans le Trophée Lurani de la saison précédente, l'ordre de priorité étant déterminé dans chaque cas (séparément) par ce nombre de points. En cas d'égalité ou de voitures n'ayant pas marqué de points dans le Trophée Lurani en cours ou dans le Trophée Lurani de la saison précédente (selon le cas), l'ordre de priorité sera déterminé par l'ordre des temps au tour réalisé pendant les essais.

**5. LICENCES**

Les Pilotes et les Concurrents doivent être détenteurs de Licences internationales appropriées en cours de validité. Les Pilotes doivent avoir au minimum une Licence internationale FIA de **Degré D** ou une Licence de Pilote Internationale Historique de la FIA du degré approprié.

**6. ENGAGEMENTS**

Un Pilote ne peut engager qu'une voiture comme engagement officiel. Il peut toutefois désigner une voiture de réserve. Une voiture de réserve ne peut être utilisée que si l'engagement officiel est inutilisable et retiré de la compétition.

La date de clôture des engagements pour chaque Compétition ne sera pas fixée à plus de 6 semaines avant la Compétition. Les engagements peuvent être acceptés après la date de clôture à l'appréciation du FJHRE après consultation avec les organisateurs des Compétitions, mais aucun engagement reçu après la date de clôture n'aura la priorité sur tout engagement reçu à ou avant la date de clôture, et ces engagements tardifs seront classés en fonction de la date de réception.

Les Concurrents souhaitant marquer des points dans le Trophée devront s'inscrire auprès du secrétariat FJHRE en soumettant

between 10:00 and 16:00 on the main day of the Competition.

All Competitions shall have standing starts. During the Competition, it is permitted to push-start cars at any point of the circuit, but only under the control of Competition officials.

If entries are received for more cars than are permitted to race on the track, the organisers may elect to run the Competition in two heats, but a class must never be split into more than one race.

In the event of any race being oversubscribed by more than 20% at a circuit where there is no possibility of running a second race, organisers must liaise with FJHRE to ensure that priority of entry is given to Drivers in accordance with the procedure for selection of cars hereinafter contained, save that in the case of equal points, or Drivers with no points, priority shall be determined inter se by the date of entry.

If the number of cars which record a practice lap time exceeds the maximum number of cars permitted to start, starters shall be taken in equal numbers from each of the eleven classes (save that a maximum of 3 cars of Category F3/1 and no car of F3/2 shall be permitted to start if any Formula Junior car shall otherwise be excluded). If an equal number of cars in each class cannot be achieved (except in the case of insufficient numbers in any one class), the order of priority shall be first Classes E, then Classes D, then Classes C, then Classes B and finally Class A. If, having qualified, a car is withdrawn, such car shall be replaced by the first reserve from that class in priority to any other class.

The selection of cars in each class shall be carried out firstly from among those whose Drivers have already scored points in the current Lurani Trophy and subsequently from among those whose Drivers scored points in the Lurani Trophy of the previous season, the order of priority being determined in each case (separately) by the number of points scored. In the case of equal points and in the case of cars which have not already scored points in the current Lurani Trophy, or the Lurani Trophy of the previous season (as the case may be), the order of priority shall be determined by the order of practice lap times.

**5. LICENCES**

Drivers and Competitors must hold appropriate and valid international Licences. Drivers must have a licence of at least FIA international **Grade D**, or the appropriate grade of the FIA Historic International Driver's Licence.

**6. ENTRIES**

Any Driver may only enter one car as their official entry. He can, however, nominate a reserve car. A reserve car may only be used if the official entry is unusable and is withdrawn from the Competition.

The closing date for entries for each Competition will be not more than 6 weeks prior to the Competition. Entries may be accepted after the closing date at the discretion of FJHRE after consultation with the Competition organisers, but no entry received after the closing date shall have priority over any entry received on or before the closing date, and such late entries shall rank in priority inter se only from date of receipt.

Competitors wishing to score points in the Trophy must register with the FJHRE secretariat by submitting a registration form.

REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA  
SPORTING REGULATIONS OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS

une fiche d'inscription.

Cette fiche d'inscription pourra être obtenue auprès du secrétariat FJHRE au moins 14 jours avant la première Compétition à laquelle ils comptent participer.

Les Concurrents recevront leur bulletin d'engagement du :

Formula Junior Historic Racing Europe secretariat  
4 Wool Road  
Wimbledon  
London SW20 0HW  
Grande-Bretagne

Tél. : +44 208 946 17 30  
Fax : +44 208 946 23 67  
E-mail : Formulajunior@gmail.com

This registration form shall be obtained from the FJHRE secretariat at least 14 days prior to the first Competition in which they intend to compete.

The Competitors will receive their entry forms from:

Formula Junior Historic Racing Europe secretariat  
4 Wool Road  
Wimbledon  
London SW20 0HW  
Great Britain

Tel: +44 208 946 17 30  
Fax: +44 208 946 23 67  
e-mail: Formulajunior@gmail.com

Les Concurrents devront joindre à leur fiche d'inscription une copie du PTH de la voiture qu'ils entendent utiliser.

A copy of the HTP of the car the Competitors intend to use must be attached to their registration form.

**7. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET PARC FERMÉ**

Il doit y avoir au moins un commissaire technique pour chaque Compétition. A la fin des essais de qualification et de chaque course [s'il y en a plusieurs], toutes les voitures ayant franchi la ligne d'arrivée seront conduites sous la supervision des officiels de la Compétition à un Parc Fermé où elles resteront ou 30 minutes au minimum après l'affichage des résultats provisoires ou jusqu'à ce que les commissaires sportifs ordonnent qu'elles soient libérées. Toute voiture classée qui sera incapable de franchir la ligne et/ou de se rendre au Parc Fermé par ses propres moyens sera placée, aussitôt après cette incapacité, sous le contrôle exclusif des commissaires de piste et commissaires techniques qui, dès que cela sera possible, conduiront la voiture au Parc Fermé. Les voitures n'ayant pas été placées dans le Parc Fermé ne seront pas classées. L'utilisation de quelque dispositif que ce soit pour chauffer les pneus est interdite. Excepté à des fins de chronométrage, les communications radio entre les voitures et les stands sont interdites.

**7. SCRUTINEERING AND PARC FERMÉ**

There must be a minimum of one technical scrutineer for each Competition. At the end of qualifying practice and of each race [if more than one] all cars having crossed the finishing line shall be taken under the supervision of the officials of the Competition to a Parc Fermé where they shall remain either until at least 30 minutes after the posting of the provisional results or until the Stewards of the meeting order their release. Any classified car which is unable to cross the line and/or to reach the Parc Fermé by its own means shall forthwith, upon such disability occurring, be placed under the sole and exclusive control of the marshals and the scrutineers who shall at the first convenient moment remove the car to the Parc Fermé. Cars which have not been put in the Parc Fermé shall not be classified. The use of any sort of device to warm tyres is forbidden. Except for time-keeping purposes, radio communications between cars and pits are forbidden.

**8. ESSAIS**

Tous les Pilotes auront la possibilité d'effectuer au moins une séance d'essais de 25 minutes. Pendant les essais, seules les voitures engagées pour cette Compétition seront admises sur la piste. Si possible, toutes les voitures des Périodes E et F participeront aux mêmes séances d'essais qualificatifs. Si le nombre de voitures effectuant des essais est supérieur à celui que la piste concernée peut accepter pour la course, les essais seront divisés de façon que toutes les voitures de la même classe participent à la même séance d'essais.

**8. PRACTICE**

All Drivers shall have the opportunity of at least one practice session of at least 25 minutes each. During practice, only cars entered for that Competition shall be admitted on the track. All cars of Period E and F shall, if possible, practice and qualify in the same session. If the number of cars appearing for practice shall exceed the permitted number for the relevant track then the practice shall be split so that all cars of the same class shall practice in the same session.

A condition de ne pas dépasser le nombre maximal de voitures autorisées à prendre le départ sur un circuit, tous les Pilotes effectuant des essais chronométrés seront autorisés à prendre le départ même si leur temps aux essais le plus rapide représente plus de 110 % du temps réalisé par le Pilote le plus rapide de sa classe ou plus de 130 % du temps réalisé par le Pilote le plus rapide de la course, à moins que le directeur de course, en consultation avec les commissaires sportifs et l'organisateur, ne décide d'exclure une voiture parce qu'il juge insatisfaisante sa performance ou celle du Pilote.

Subject to the maximum number of cars permitted to start on any circuit, all Drivers who record a practice time shall be permitted to start irrespective of whether their fastest practice time is outside 110% of the time set by the fastest Driver in its class or outside 130% of the time set by the fastest Driver in the race unless the clerk of the course, in consultation with the stewards and the organiser, shall determine that a car shall be excluded because he does not consider either its performance or the Driver's competence to be satisfactory.

Si un Pilote ne parvient pas à effectuer des essais chronométrés, ce Pilote peut demander aux commissaires sportifs de prendre le départ de la course et les commissaires sportifs peuvent, en tenant compte de la performance du Pilote et/ou d'autres facteurs qu'ils détermineront, autoriser ce Pilote à prendre le départ de la course à l'arrière de la grille.

Les positions de grille, pour chaque course (s'il y en a plusieurs), seront fondées exclusivement sur les temps d'essais au tour.

In the event of any Driver failing to record a practice time, that Driver may apply to the stewards to start the race and the stewards may, on consideration of the Driver's competence and/or such other factors as they shall determine, permit that Driver to start the race from the rear of the grid.

Grid positions, and for each race (if more than one), shall be based solely on practice lap times.

**REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA**  
**SPORTING REGULATION OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS**

**9. PROCÉDURE DE DÉPART**

La grille respectera une formation décalée 2 x 2. Dix minutes au moins avant le moment du départ de la course, les voitures quitteront les stands pour couvrir un tour de reconnaissance puis elles s'aligneront sur la grille dans les positions qui leur seront attribuées.

Si une voiture ne parvient pas à effectuer le tour de reconnaissance, des voitures de réserve seront autorisées à prendre part au tour de reconnaissance et à prendre place sur la grille dans l'ordre de réserve conformément à l'Article 4. Si une voiture ne parvient pas à effectuer le tour correspondant au drapeau vert, toute voiture de réserve appropriée (toujours conformément à l'Article 4) sera autorisée à prendre le départ de la course, de la sortie de la piste vers la voie des stands, après le passage de toutes les voitures restantes et après avoir reçu la permission pour le faire.

L'approche du départ sera annoncée par des panneaux de signalisation présentés cinq minutes, trois minutes, une minute et trente secondes avant le départ. La présentation des panneaux sera accompagnée par des signaux sonores.

Trente secondes après le panneau trente secondes, le drapeau vert sera déployé à l'avant de la grille, pour indiquer aux voitures d'entamer leur tour de formation. Sauf dans le cas d'un départ lancé, lorsque les voitures regagneront la grille à la fin du tour de formation, elles s'arrêteront sur leurs positions de grille respectives. Une fois que toutes les voitures se seront arrêtées, le starter présentera un panneau cinq secondes et cinq secondes plus tard il allumera le feu rouge. A tout moment après l'apparition du feu rouge, le départ de la course sera donné par l'extinction du feu rouge.

Si un problème se produit lorsque les voitures regagnent la grille de départ après leur tour de formation, le starter montrera un panneau de départ retardé. La procédure de départ recommencera au panneau trois minutes et la distance de course sera réduite d'un tour.

**10. CLASSEMENT DE LA COURSE**

Le classement provisoire du Trophée doit être communiqué par les organisateurs sur le panneau d'affichage officiel avant le début de chaque Compétition. Afin de compter pour le classement, les résultats d'une Compétition doivent comprendre :

- a) un classement général sans division de classes ;
- b) un classement extrait du classement général, concernant chacune des classes, y compris les Pilotes non classés et exclus.

Sauf disposition contraire ci-après, les points seront attribués dans chaque classe en fonction du barème suivant :

- 1er 10 points
- 2e 8 points
- 3e 6 points
- 4e 4 points
- 5e 3 points
- 6e 2 points

Tous les autres Pilotes classés 1 point.

Si le nombre de voitures qui se qualifient pour prendre le départ d'une manche qualificative de toute classe est inférieur à 4, alors sous réserve du paragraphe 10.2, les points à attribuer dans cette classe seront réduits comme suit :

**10.1**

3 partants

- 1er 8 points
- 2e 6 points
- 3e 4 points.

2 partants

- 1er 6 points

**9. STARTING PROCEDURE**

The grid will be staggered by a 2-by-2 formation. At least ten minutes before the time for the start of the race, the cars will leave the pits to cover a reconnaissance lap and will then line up on the grid in their allotted positions.

Reserves shall be permitted to take part in the reconnaissance lap and shall be allowed to join the grid in reserve order in accordance with Article 4 in the event of any car failing to complete the reconnaissance lap. In the event of any car failing to complete the green flag lap, any relevant reserve (again in accordance with Article 4) shall be allowed to start the race from the exit to the pit lane after all remaining cars have passed, upon being given authority to do so.

The approach of the start will be announced by signalling boards shown five minutes, three minutes, one minute, and thirty seconds before the start. The boards will be accompanied by audible warnings.

Thirty seconds after the thirty second board, the green flag will be shown at the front of the grid, whereupon the cars will begin their formation lap. Except in the case of a rolling start, when the cars come back to the grid at the end of the formation lap, they will stop on their respective grid positions. Once all cars have come to a halt, the starter will show a five second board and five seconds later he will switch on the red light. At any time after the red light becomes visible, the race will be started by extinguishing the red light.

If a problem occurs when the cars return to the starting grid after their formation lap, the starter will show a start delayed board. The start procedure will recommence at the three minute board and race distance will be reduced by one lap.

**10. RACE CLASSIFICATION**

The provisional classification of the Trophy must be affixed by the organisers on the official notice board prior to the beginning of each Competition. In order to count for the classification, the results of a Competition must include:

- a) a general scratch classification with no class divisions;
- b) a classification taken from the general classification, relating to each of the classes, including non-finishers and exclusions.

Except as hereinafter provided points will be awarded in each class, as follows:

- 1st 10 points
- 2nd 8 points
- 3rd 6 points
- 4th 4 points
- 5th 3 points
- 6th 2 points

All other classified Drivers 1 point.

In the event that the number of cars that qualify to start in a qualifying round in any class is less than 4, then subject to para 10.2, the points to be awarded in that class shall be reduced as follows;

**10.1**

3 starters

- 1st 8 points
- 2nd 6 points
- 3rd 4 points

2 starters

- 1st 6 points

**REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA**  
**SPORTING REGULATIONS OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS**

- |  |  |
|--|--|
| <p>2e 4 points.</p> <p><u>1 partant</u><br/>1er 4 points.</p> <p><b>10.2</b> Si, selon les dispositions du paragraphe 10.1, toute voiture doit d'abord faire l'objet d'une réduction de points, les calculs seront effectués comme suit :</p> <p><b>10.2.1</b> En premier lieu, si la réduction concerne toute voiture des Classes A, B1 et B2, alors (aux fins de ce calcul uniquement) les positions de ces trois classes seront fusionnées et toute voiture dont les points auront été réduits au titre du paragraphe 10.1 ne pourra se voir attribuer un nombre de points inférieur à celui qui lui aurait été décerné conformément aux positions de la classe ainsi fusionnée (y compris toute réduction de points théorique au titre du paragraphe 10.1 qui se serait appliquée à la classe ainsi fusionnée.)</p> <p><b>10.2.2</b> Si la réduction concerne toute voiture des Classes C1 et C2, alors (aux fins de ce calcul uniquement) les positions de ces deux classes seront fusionnées et toute voiture dont les points auront été réduits au titre du paragraphe 10.1 ne pourra se voir attribuer un nombre de points inférieur à celui qui lui aurait été décerné conformément aux positions de la classe ainsi fusionnée (y compris toute réduction de points théorique au titre du paragraphe 10.1 qui se serait appliquée à la classe ainsi fusionnée.)</p> <p><b>10.2.3</b> Si la réduction concerne toute voiture des Classes D1 et D2, alors (aux fins de ce calcul uniquement) les positions de ces deux classes seront fusionnées et toute voiture dont les points auront été réduits au titre du paragraphe 10.1 ne pourra se voir attribuer un nombre de points inférieur à celui qui lui aurait été décerné conformément aux positions de la classe ainsi fusionnée (y compris toute réduction de points théorique au titre du paragraphe 10.1 qui se serait appliquée à la classe ainsi fusionnée.)</p> <p><b>10.2.4</b> Si la réduction concerne toute voiture des Classes E1 et E2, alors (aux fins de ce calcul uniquement) les positions de ces deux classes seront fusionnées et toute voiture dont les points auront été réduits au titre du paragraphe 10.1 ne pourra se voir attribuer un nombre de points inférieur à celui qui lui aurait été décerné suite aux positions de la classe ainsi fusionnée (y compris toute réduction de points théorique au titre du paragraphe 10.1 qui se serait appliquée à la classe ainsi fusionnée.)</p> <p><b>10.2.5</b> En second lieu, si la réduction concerne toute voiture s'étant placée dans les six premières positions au classement général de toute course, la réduction ne devra pas être telle que le nombre de points attribué pour cette course soit inférieur à celui qui aurait été décerné à cette voiture si les points avaient seulement été attribués par un classement général et non par classe (et sans aucune réduction).</p> | <p>2nd 4 points</p> <p><u>1 starter</u><br/>1st 4 points.</p> <p><b>10.2</b> If under the provisions of para 10.1 any car shall prima facie be subject to a reduction in points then further calculations shall be effected as follows:</p> <p><b>10.2.1</b> Firstly, if the reduction concerns any car in Classes A, B1 and B2 then (for the purpose of this calculation only) the positions of these three classes shall be amalgamated and any car whose points would have been reduced under para 10.1 shall not be reduced to a lower number of points than would have been awarded as a result of such amalgamated class positions (including any notional reduction in points under the provision of para 10.1 that would have applied to such amalgamated class.)</p> <p><b>10.2.2</b> If the reduction concerns any car in Classes C1 and C2 then (for the purposes of this calculation only) the positions in these two classes shall be amalgamated and any car whose points would have been reduced under para 10.1 shall not be reduced to a lower number of points than would have been awarded as a result of such amalgamated class positions (including any notional reduction in points under the provision of para 10.1 that would have applied to such amalgamated class.)</p> <p><b>10.2.3</b> If the reduction concerns any car in Classes D1 and D2 then (for the purposes of this calculation only) the position of these two classes shall be amalgamated and any car whose points would have been reduced under para 10.1 shall not be reduced to a lower number of points than would have been awarded as a result of such amalgamated class positions (including any notional reduction in points under the provision of para 10.1 that would have applied to such amalgamated class.)</p> <p><b>10.2.4</b> If the reduction concerns any car in Classes E1 and E2 then (for the purposes of this calculation only) the position of these two classes shall be amalgamated and any car whose points would have been reduced under para 10.1 shall not be reduced to a lower number of points than would have been awarded as a result of such amalgamated class positions (including any notional reduction in points under the provision of para 10.1 that would have applied to such amalgamated class.)</p> <p><b>10.2.5</b> Secondly if the reduction concerns any car that has been placed in the first six positions overall in any race then the reduction shall not result in points being awarded for that race that would be less than the points to which that car would have been entitled if points had only been awarded overall and not by class (and without any reduction).</p> |
|--|--|

Pour être classés, dans le cas d'une Compétition disputée en une seule course, les Pilotes devront parcourir au moins 50 % de la distance couverte par la voiture ayant franchi la ligne d'arrivée la première et dans le cas d'une Compétition disputée en deux courses cumulées, 50 % de la distance couverte par le vainqueur de l'ensemble des courses. Le vainqueur de la Compétition au classement général sera déclaré vainqueur de la Coupe de cette Compétition particulière.

Outre la récompense décrite ci-dessus, une coupe sera présentée par les organisateurs de la Compétition pour les voitures terminant deuxième et troisième de la Compétition, indépendamment de leur classe, ainsi que pour chacune des trois voitures les plus rapides de chaque classe qui n'auront pas encore reçu une coupe en fonction du classement général,

To be classified in the case of a Competition run as one race Drivers must complete at least 50% of the distance covered by the car crossing the finishing line first and in the case of a Competition run as the aggregate of two races, 50% of the distance covered by the overall winner on aggregate. The overall winner of the Competition will be declared winner of the Cup of this particular Competition.

In addition to the awards described above, a cup will be presented by the Competition organisers to the cars finishing second and third in the Competition, irrespective of class, and to each of the three fastest cars in each class who have not already received a cup, in respect of the overall classification, irrespective of the number of starters in each class.

**REGLEMENT SPORTIF DU TROPHÉE LURANI DES VOITURES DE FORMULE JUNIOR DE LA FIA**  
**SPORTING REGULATION OF THE FIA LURANI TROPHY FOR FORMULA JUNIOR CARS**

indépendamment du nombre de partants dans chaque classe.

**11. EX AEQUO**

S'il y a des ex aequo dans une course du Trophée, les mesures suivantes seront appliquées :

1. Le Pilote de la voiture la plus ancienne aura l'avantage.
2. Si cela ne suffit pas à les départager, les Pilotes concernés seront déclarés ex aequo.

S'il y a des ex aequo dans le classement final du Trophée, soit au classement général soit d'une classe, les mesures suivantes seront appliquées selon cet ordre de priorité :

1. Les Pilotes seront départagés sur la base du plus grand nombre de 1ères, puis 2es, puis 3es places (et ainsi de suite) obtenues pour une classe lors de toutes les Compétitions du Trophée.
2. Un Pilote ayant conduit une seule voiture pendant toute la saison aura l'avantage.
3. Si cela ne suffit pas à les départager, les Pilotes concernés seront déclarés ex aequo.

**12. CLASSEMENT FINAL DU TROPHÉE**

Le Pilote dont le total de points, calculé selon l'Article 3 et à partir de toutes les courses comptant pour la série, est le plus important, sera déclaré Champion et recevra le Trophée.

Une récompense spéciale sera également attribuée aux vainqueurs de chaque classe.

La FIA pourra décliner de décerner un titre en cas de performance insuffisante.

**11. DEAD-HEAT**

If a dead-heat exists in a race of the Trophy, additional steps are to be followed:

1. The Driver of the older car will have priority.
2. Should the dead-heat persist, a dead-heat will be declared between the Drivers concerned.

If a dead-heat exists in the final classification of the Trophy, whether Overall or in any class, additional steps are to be followed according to the following order of priority:

1. Precedence will be given to the Driver with the greatest number of 1st, then 2nd, then 3rd (and so on) places obtained in class in all Trophy Competitions.
2. A Driver who has driven one car throughout the season will take precedence.
3. Should the dead-heat persist, a dead-heat will be declared between the Drivers concerned.

**12. FINAL CLASSIFICATION OF THE TROPHY**

The Driver whose total of calculated points in accordance with Article 3 from all of the races counting for the series is greatest will be declared Champion and will be presented with the Trophy. A special award will also be made to the winners in each class.

The FIA may decline to award a title in case of insufficient performance.